



OBJET :
Affectation de la Dotation
de Solidarité Urbaine et de
Cohésion Sociale 2014.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 4

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune a reçu un concours financier de 1.874.716 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2014, en application de la Loi n° 91-429 du 13 Mai 1991 modifiée par la loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 Janvier 2005.

Cette dotation a été affectée à la réalisation des programmes suivants :

- Entretien des Espaces Verts :	96.379, 92 €
- Entretien des écoles maternelles et primaires :	165.999, 89 €
- Croqu'Eté :	177.502, 47 €
- Crèche municipale et halte-garderie :	760.842, 81 €
- Animations et fêtes publiques :	139.978, 66 €
- Fonctionnement Service Jeunesse :	304.948, 01 €
- Entretien des bâtiments communaux :	181.964, 24 €
- Travaux éclairage piscine :	47.100, 00 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire sur les actions de développement social urbain, réalisées en 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :
Rapport annuel sur
l'exécution des marchés,
exercice 2014.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 5

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le rapport ci-annexé sur l'exécution des marchés, soldés dans l'année 2014 ou en cours d'exécution.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport ci-annexé, présenté par Monsieur le Maire, sur l'exécution des marchés soldés en 2014, ou en cours d'exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 6

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- * Dépense d'ordre d'investissement :
020-2315-041 : installations, matériel et outillage technique :+ 6.823, 24 €
- * Dépense réelle d'investissement :
01-2761 : créances pour avances en garantie d'emprunt : + 25.000, 00 €
- * Dépense réelle de fonctionnement :
020-6541 : créances admises en non valeur : + 25.000, 00 €
01-6875 : dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles : - 25.000, 00 €
- * Recette réelle de fonctionnement :
01-2761 : créances pour avances en garantie d'emprunt : + 25.000, 00 €
- * Recette réelle de fonctionnement :
020-238-041 : + 6.823, 24 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 15.262.634, 92 €

Le total de la section d'investissement s'élève à : 9.086.295, 56 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°1 susmentionnée, concernant le budget Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :
Décision modificative n° 1 :
budget Ville.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 7

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

* Section d'investissement : dépense d'ordre	
6811, chapitre 042 : dotations avec amortissements :	+ 47.767, 88 €
* Recette d'ordre :	
7811, chapitre 042 : reprise sur amortissements :	+ 47.767, 88 €
* Section d'investissement : dépense d'ordre	
28138, chapitre 040 : autres constructions :	+ 47.767, 88 €
* Recette d'ordre :	
2815621, chapitre 040 : service d'assainissement :	+ 18.270, 48 €
281355, chapitre 040 : bâtiments administratifs :	+ 29.497, 40 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 192.210, 84 €

Le total de la section d'investissement s'élève à : 185.797, 85 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée, concernant le budget Service des Eaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :
Décision modificative n° 1 :
budget Service des Eaux.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 8

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

* Section de fonctionnement :

6811 : dépense d'ordre de fonctionnement : dotation aux amortissements :
+ 54, 00 €

673 : dépense réelle de fonctionnement : titres annulés sur exercice antérieur :
- 54, 00 €

* Section d'investissement :

28184 : recette d'ordre d'investissement :
+ 54, 00 €

2188 : dépense réelle d'investissement : autres immobilisations corporelles
+ 54, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 232.439, 05 €

Le total de la section d'investissement s'élève à : 309.663, 20 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée, concernant le budget CAHL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Décision modificative n° 1 :
budget CAHL.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 9

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Noeux les Mines applique, depuis le 1^{er} Janvier 2011, les dispositions transitoires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, issue de l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie de 2008, codifiées ensuite dans le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la TLPE frappe les dispositifs publicitaires, les enseignes et pré-enseignes.

La taxe est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement.

Considérant que sont exonérés :

- les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 mètres carrés. (sauf délibération contraire).

Dans le cas des dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant des concessions municipales d'affichage, l'instauration ou la suppression de l'exonération ou de la réfaction s'applique aux seuls contrats ou conventions dont l'appel d'offres ou la mise en concurrence a été lancé postérieurement à la délibération relative à cette instauration ou à cette suppression.

Considérant que des tarifs maximaux par m², par an et par face, ont été fixés par les textes législatifs en vigueur.

Considérant que la commune de Noeux les Mines, dont la population est de 12.392 habitants, fait partie d'un EPCI de 50.000 habitants et plus, peut en conséquence appliquer un tarif de base de 20,50 € par m² en 2016.

Considérant que la Commune souhaite maintenir une taxation significative des publicités et ne pas taxer fortement les enseignes des commerces locaux notamment.

Considérant que conformément à l'article L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués seront relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

.../...

OBJET :
Modalités d'application de
la Taxe Locale sur la Publicité
Extérieure.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de prendre acte des dispositions de la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- d'adopter les tarifs proposés ;
- de l'autoriser à prendre les mesures afin de recouvrer cette taxe.

Il rappelle que toutes les Publicités Extérieures, les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes, y compris celles visées par les deuxième et troisième alinéas de l'article L581-19 du Code de l'Environnement, doivent être déclarés préalablement à leur mise en place et que la taxe locale sur la publicité extérieure sera recouvrée annuellement par la Ville, dont les recettes seront inscrites au budget communal chapitre 7368 fonction 01.

Les dispositions des délibérations en date du 25 Juin 2010 et du 19 Juin 2013, seront abrogées et remplacées par celles-ci à compter du 1er janvier 2016.

Monsieur le Maire propose les tarifs, exonérations et réfections suivants :

Taxe 2016 sur les dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes :

CATEGORIES DES DISPOSITIFS:	Tarifs 2016 au m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques <= 50 m ² :	20,50 €
Publicité et pré-enseignes non numériques > 50 m ² :	41,00 €
Publicité et pré-enseignes numériques <= 50 m ² :	61,50 €
Publicité et pré-enseignes numériques > 50 m ² :	123,00 €
Enseignes <= 7m ² (exonération) :	0,00 €
7m ² < Enseignes <= 12m ² (exonération) :	0,00 €
12m ² < Enseignes <= 20m ² (réfaction 50%) :	1,00 €
20m ² <Enseignes <= 50m ² :	2,00 €
Enseignes > 50m ² :	4,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2333-6 à L2333-16,

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif aux modalités de liquidation et de recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prends acte des dispositions de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,
- Adopte les tarifs suivants applicables à compter du 1er Janvier 2016 :

CATEGORIES DES DISPOSITIFS:	Tarifs 2016 au m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques <= 50 m ² :	20,50 €
Publicité et pré-enseignes non numériques > 50 m ² :	41,00 €
Publicité et pré-enseignes numériques <= 50 m ² :	61,50 €
Publicité et pré-enseignes numériques > 50 m ² :	123,00 €
Enseignes <= 7m ² (exonération) :	0,00 €
7m ² < Enseignes <= 12m ² (exonération) :	0,00 €
12m ² < Enseignes <= 20m ² (réfaction 50%) :	1,00 €
20m ² <Enseignes <= 50m ² :	2,00 €
Enseignes > 50m ² :	4,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures destinées à recouvrer cette taxe.
- Les dispositions des délibérations en date des 25 Juin 2010 et 19 Juin 2013 sont abrogées et remplacées par les présentes, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Les recettes seront inscrites à l'article 7368 fonction 01 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 10

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 10 du 19 Juin 2014, par laquelle le Conseil Municipal a fixé le tarif des produits de restauration suivants :

- Sandwich fraîcheur faluche (thon ou poulet) : 3, 50 €
- Menu (sandwich fraîcheur thon ou poulet et boisson non alcoolisée) : 5, 00 €

Il propose d'y ajouter le tarif de produits de restauration ci-dessous mentionnés :

- Menu enfant (sandwich et une boisson) : 2, 50 €
- Hot dog (pain, saucisse, sauce) : 2, 00 €
- Menu hot dog (hot dog + boisson non alcoolisée) : 3, 50 €
- Menu hot dog enfant (hot dog + jus de fruits ou soda) : 2, 50 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte les tarifs des produits de restauration susmentionnés.

Les recettes seront inscrites à l'article 707 du budget Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord, sur la régie n° 63.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

**Fixation de tarifs : Fête du 14
Juillet à la Base Nautique.**

**Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 11

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame Claudie CAMBELIN et Monsieur Hervé ANDRE, domiciliés 4, Résidence du Blamont, Rue de Barlin à Noeux les Mines, ont procédé à la location de la salle des fêtes et payé un acompte de 150 €, le 15 Février 2015, afin d'organiser une réception à l'occasion de leur mariage, qui devait être célébré le 26 Septembre 2015.

Par courrier en date du 15 Avril, Madame CAMBELIN et Monsieur ANDRE font part de désaccords familiaux, entraînant l'annulation de leur réception et demandent le remboursement de leur acompte.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande de remboursement.

Compte tenu de la survenance de cet incident, indépendant de la volonté de Madame Claudie CAMBELIN et Monsieur Hervé ANDRE.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder au remboursement de l'acompte d'un montant de 150 euros, réglé le 15 Février 2015, à Madame Claudie CAMBELIN et Monsieur Hervé ANDRE.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 752 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :

**Remboursement d'un
acompte dans le cadre de la
location de la salle des fêtes à
Madame Claudie CAMBELIN
et Monsieur Hervé ANDRE.**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 12

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame Laëtitia KLEIN a procédé à la location de la salle Mendès France afin d'y organiser une cérémonie familiale qui devait avoir lieu le 13 Avril 2015. Or, à cette date, se tenait une fête foraine occupant les espaces de stationnement qui entourent la salle Mendès France, risquant de contrarier le bon déroulement des deux événements.

Face à ce risque, Madame Laëtitia KLEIN a dû se résoudre à annuler l'organisation de cette fête de famille, et sollicite, du Conseil Municipal, le remboursement de la location d'un montant de 576, 02 € TTC, payé par un acompte de 300 € en date du 8 Avril 2015, et d'un solde de 276, 02 en date du 10 Avril 2015, réglés par Monsieur Jacky LEMAUFFE.

Monsieur le Maire consulte l'Assemblée sur cette demande de remboursement.

Considérant que le risque de troubles lié à la tenue de la réception familiale de Madame Laëtitia KLEIN pendant le déroulement de la fête foraine, justifiait l'annulation de la cérémonie familiale,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder au remboursement à Monsieur Jacky LEMAUFFE, de la location de la Salle Mendès France, d'un montant de 576, 02 €, dont la réservation avait été effectuée au nom de Madame Laëtitia KLEIN.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 752 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :

Remboursement de la location de la Salle Mendès France à Madame Laëtitia KLEIN et Monsieur Jacky LEMAUFFE.

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 13

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par ordonnance d'homologation en date du 27 Mars 2015, le Tribunal d'Instance de Béthune a prononcé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, à l'encontre de la situation familiale reprise sous les références des titres : 467 - 1824 - 2336 - 2620 - 2825 pour l'année 2012 ; 213 - 438-790 - 977 - 1238 - 2031 - 2264 - 2623 - 2851 pour l'année 2013 ; 256 - 1951 - 2462 et 2527 pour l'année 2014.

Cette procédure emporte effacement de toutes les créances nées avant la date du jugement d'homologation.

En conséquence, la Trésorerie d'Hersin Coupigny demande à la Ville de constater cette décision et de valider l'état des créances éteintes, dont le montant total s'élève à 1.072,99 €, répartis de la manière suivante :

- Frais de cantine impayés : 1.058, 39 €,
- Frais de garderie impayés : 14, 60 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Constate et valide l'état des créances éteintes, concernant la situation familiale reprise sous les références des titres figurant au premier alinéa de la présente délibération, dont le montant total s'élève à 1.072, 99 €, pour des frais de cantine et de garderie impayés, suite à une ordonnance d'homologation du Tribunal d'Instance de Béthune, en date du 27 Mars 2015.

Les dépenses seront inscrites à l'article 6542, fonctions 251 et 64 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :
Créances éteintes.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



OBJET :
Opération «Permis de
Conduire pour un Emploi» :
validation de huit
candidatures.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 14

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Madame Christine JASKUSLKI quitte la séance durant l'examen et la décision relatifs à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 16 Novembre 2010, qui a procédé à la création de l'opération «Permis de Conduire pour un emploi», et en a fixé les modalités de l'intervention communale.

Celle-ci a pour objet de favoriser l'accès de jeunes Noeuxois, disposant de ressources financières insuffisantes, à l'obtention du permis de conduire, afin de constituer un atout pour l'emploi ou la formation professionnelle.

Conformément à cette délibération, le groupe de travail chargé de ce dossier s'est réuni le 10 Juin 2015, et a validé les huit candidatures suivantes, au titre de l'année 2015 :

- Mademoiselle Justine BARRAS : 10, Rue de Boulogne ;
- Monsieur Rudy BONNART : 1, Résidence Mistral, Rue Inkermann ;
- Monsieur Thomas DEPRET : 28, Rue Béharelle ;
- Monsieur Christophe GERALDES : 27, Rue des Normands,
- Mademoiselle Amélie LEGRAS : 8, Rue des Oeillets,
- Monsieur Grégory MACHART : 8, Rue des Tulipes,
- Mademoiselle Laura RAVAUX : 63, Rue de la Martinique,
- Mademoiselle Agathe ROBIDET : 4, Rue de la Réunion.

Le groupe de travail s'est prononcé, pour chacun des bénéficiaires, en faveur d'une prise en charge financière à hauteur de 80 % du montant, fixé à 1.270, 15 €, suite au Marché en Procédure Adaptée attribué à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge financière, au titre de 2015, des huit candidatures validées lors de la réunion du groupe de travail du 10 Juin 2015, soit un montant de 1.016, 12 € par candidat.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge financière, par la Ville, au titre de l'année 2015, à hauteur de 80 % du coût du permis de conduire fixé à 1.270, 15 €, soit un montant de 1.016, 12 €, pour chacun des huit candidats susmentionnés, déclarés recevables à l'issue de la réunion du groupe de travail en date du 10 Juin 2015.

Ce montant de 1.016, 12 € par candidat sera réglé par la Ville à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6184 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :
Garantie d'emprunt : Société
AXENTIA : annulation de la
délibération n° 6 du 2
Octobre 2014.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 15

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : *M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.*

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : *M. Blondel.*

Etaient absents : *Messieurs Marteau et Villedary.*

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 6 de la séance du 2 Octobre 2014, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville, au profit de la Société AXENTIA, dont le siège est situé 88, Avenue de France à Paris, dans le cadre de l'acquisition par cette société, de l'Etablissement d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes «Louise Weiss», Rue Constant Hatte à Noeux les Mines.

Une erreur a été constatée dans le tableau énonçant les caractéristiques financières de la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment, la mention à tort d'emprunt de type CPLS.

Il convient donc d'annuler la délibération n°6 du Conseil Municipal du 2 Octobre 2014, afin de pouvoir délibérer valablement sur ladite garantie d'emprunt.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'annuler la délibération n° 6 de la séance du 2 Octobre 2014, concernant l'octroi de la garantie d'emprunt de la Ville à la Société AXENTIA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



OBJET :
Garantie d'emprunt :
Société AXENTIA.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 16

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : *M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.*

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : *M. Blondel.*

Etaient absents : *Messieurs Marteau et Villedary.*

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville est saisie d'une demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition en bloc de six établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), émanant de la Société AXENTIA, dont le siège est situé 88, Avenue de France à Paris. Pour Noeux les Mines, il s'agit du Foyer pour personnes âgées «Louise Weiss», situé rue Constant Hatte.

Cette opération, financée par la Caisse des Dépôts et Consignations, fera l'objet d'un emprunt de type PLS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville, à hauteur de 50 % pour le remboursement de ces emprunts.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de NOEUX LES MINES accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6.875.482 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Ce Prêt est destiné à financer l'acquisition d'un EHPAD de 80 lits située rue Constant Hatte à Noeux les Mines.

Article 2 : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PLS
Montant : 6 875 482 euros
Durée de préfinancement : 24 mois
Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :

Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement :

Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Modalité de révision :

Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances :

Si profil « intérêts différés » :

☐ de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 17

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait opportun de procéder à l'acquisition de deux parcelles de terrains, situées rue Léon Blum, à Noeux les Mines, d'une superficie de 413 m², cadastrée section AH n°662p4, et d'une superficie de 23 m², cadastrée section AH n°662p6, propriétés de la SCI BBB, afin d'y réaliser la création d'un parking public au profit des riverains, mais aussi présentant l'intérêt d'être situé à proximité d'un commerce et d'une école, et contigu au quartier prioritaire de Noeux les Mines, dénommé «Terre Noeue».

Il est proposé d'acquérir ces terrains au prix de 42.227 euros, les frais de Notaire en sus à la Charge de la Commune, et de désigner la SCP GRAUWIN et GRAUWIN-DESEINE, Notaires à Haisnes pour la rédaction de l'acte.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition amiable, par la Ville, des parcelles reprises au cadastre sous les références section AH n° 662p4 et AH n° 662p6, de contenances respectives de 413 m² et 23 m², propriété de la SCI BBB, parcelles situées 52, Rue Léon Blum à Noeux les Mines, au prix de 42.227 euros.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés afférents à cette acquisition, actes qui seront rédigés par la SCP Grauwin et Grauwin Deseine, notaires à Haisnes, et dont les frais seront portés à la charge de la Commune.

Les crédits nécessaires seront prélevés aux articles 2111 et 2115 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :
Acquisition de parcelles de terrain Rue Léon Blum.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 18

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 22 mai 2014, le Conseil Municipal avait autorisé l'acquisition de deux parcelles de terrains situées rue Lavoisier, à Noeux les Mines, la première, cadastrée section AE n° 571, d'une superficie de 256 m² et la seconde, cadastrée section AE n° 573, d'une superficie de 550 m², propriétés de la SCI de la Grande Vitesse, dont le siège social est sis 31 rue Pasteur à Sains en Gohelle, 62114, afin d'y réaliser l'extension d'un parking existant pour les clients des industries et commerces environnants.

Cette acquisition devait se faire sans condition suspensive. Cependant, les vendeurs ayant notifié à Monsieur le Maire, par courrier, leur refus de vendre dans les conditions exposées par ladite délibération, celle-ci ne sera pas suivie d'effet. En conséquence il y a lieu de l'annuler.

Bien que les crédits nécessaires à l'acquisition et aux travaux n'ont pas fait l'objet d'un vote formel sur les opérations d'équipement au budget 2015, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces crédits seront reportés sur d'autres opérations d'aménagement dans la ville.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Annule la délibération n° 7 du 22 Mai 2014, concernant l'acquisition des parcelles reprises au cadastre sous les références section AE n° 571 et AE n° 573.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Annulation de la
délibération n° 7 du 22 Mai
2014 : acquisition de parcelles
de terrain Rue Lavoisier.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 19

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait préalablement adopté, par délibération n° 9 en date du 19 Février 2015, le principe de vente du bâtiment repris au cadastre de la commune sous les références section AE numéro 504 pour 802 m² rue Lavoisier à Noeux les Mines, dans la mesure où son état, sa configuration et sa localisation ne permettent pas d'accueillir de services municipaux.

Le locataire actuel souhaite en faire l'acquisition à la demande du Secours Populaire Français, comité de Noeux les Mines, représenté par son Président Monsieur Pascal DELATTRE.

L'avis des services fiscaux, en date du 22 Avril 2015, fixe la valeur vénale de l'immeuble à 200.000 euros. Or une casquette en béton armé a présenté, récemment, des signes de faiblesse sur sa structure et donc un danger potentiel. Un devis de démolition a été sollicité par l'association. Son montant avoisine 10.000 euros. Il est donc proposé de passer outre l'avis du service local du Domaine et de céder l'immeuble au montant de 190.000 euros net vendeur.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera passé devant Maître Hollander, Notaire à Béthune et dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis du service local du Domaine en date du 22 Avril 2015,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la cession de l'immeuble, propriété communale, repris au cadastre sous les références section AE n° 504, situé Rue Lavoisier à Noeux les Mines, au comité local de Noeux les Mines du Secours Populaire Français, représenté par Monsieur Pascal DELATTRE,

.../...

OBJET :

**Vente définitive d'un
bâtiment à usage de
bureaux, repris au cadastre
sous les références
section AE n° 504.**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

- Décide de passer outre l'estimation du service local du Domaine en date du 22 Avril 2015, et de retenir le montant de 190.000 euros, net vendeur, pour cette cession,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés inhérents à cette vente qui seront rédigés par l'étude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune, actes dont les frais seront laissés à la charge du Comité de Noeux les Mines du Secours Populaire Français.

La recette sera inscrite à l'article 024 fonction 01 du budget annexe «Bâtiments industriels».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :
**Lancement d'une procédure
d'expropriation, concernant
l'ensemble immobilier situé
152, Rue Nationale.**

**Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 20

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le 26 février 2013, le Notaire chargé de la succession de Mademoiselle Régine FRANCOIS, faisait part à la Commune, de la volonté de l'Association Diocésaine d'ARRAS, légataire de la succession, de ne pas conserver l'ensemble immobilier sis 152 Rue Nationale à Noeux les Mines.

Il rappelle également que :

- par délibération en date du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a validé la possibilité pour la Commune de se porter acquéreur de terrains par voie amiable, préemption ou expropriation.
- cette même délibération a validé le 19 juin 2014, le principe d'un projet communal d'aménagement d'un parking sur les parcelles AB n° 670 pour 1303 m², AB n° 659 pour 246 m² et AB n° 669 pour 144 m² et, en dernier ressort, le principe d'une nouvelle consultation de l'assemblée délibérante afin d'autoriser le lancement d'une procédure d'expropriation en cas d'échec de la négociation amiable.

Monsieur le Maire rappelle que :

- les terrains sis 152 Rue Nationale à Noeux les Mines, repris au cadastre de la Commune sous les références :
- AB n° 670 pour 1303 m², partiellement bâti sur lequel une maison éventrée et délabrée est érigée,
- AB n° 659 pour 246 m² accueillant des garages délabrés,
- AB n° 669 pour 144 m² en nature de chemin non bâti, en schistes rouges, propriétés de l'association diocésaine d'Arras, 103 Rue d'Amiens, 62000 Arras, figurant au plan de situation à échelle 1/10000^{ème} annexé, peuvent faire l'objet d'une acquisition par la Ville afin d'y construire un parking public.
- la situation et la configuration des parcelles permettraient de désenclaver les riverains, d'augmenter le nombre de places de stationnement en cœur de ville, à proximité des commerces et services.
- ces immeubles peuvent seulement être confortés et reconstruits à l'identique car le règlement du Plan Local d'Urbanisme impose un accès de quatre mètres afin que toute nouvelle construction puisse être réalisée sur les parcelles. Cet accès étant inexistant, la valeur du terrain sera également fixée en conséquence de la présence de matériaux amiante sur les couvertures, et de l'état de délabrement de la construction à usage d'habitation.

Suite à une rencontre avec le notaire de l'association diocésaine d'Arras et de nombreux échanges de courriels, de la notification de la délibération du 19 juin 2014 au propriétaire et d'une récente relance par courrier afin de procéder à l'acquisition amiable, restés sans réponse, Il est proposé :

- de valider l'engagement d'une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation du projet de parking public ;
- d'autoriser le lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de la totalité de la surface des trois parcelles susvisées, en vue de la réalisation de travaux et d'ouvrages constitués par un parking public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à solliciter l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire.

Considérant que le projet n'entre pas dans le champ des articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'Urbanisme, aucune concertation ou débat public ne sont nécessaires préalablement au dépôt du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Considérant qu'en application de l'article R131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque l'expropriant est en mesure, avant la déclaration d'utilité publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire ainsi que la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité, notamment l'article R131-14,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour la totalité de la surface des parcelles reprises au cadastre sous les références section AB n° 670, AB n° 659 et AB n° 669, en vue de la réalisation des travaux et d'ouvrage publics, constitués par un parking public.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète du Pas de Calais pour qu'elle prescrive conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité.

- Autorise Monsieur le Maire à saisir, au besoin, le juge de l'expropriation.

- Autorise Monsieur le Maire à suivre toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la procédure d'expropriation ainsi engagée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 21

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les bâtiments de l'ancien collège, situés entre le Lycée Polyvalent d'Artois et le nouveau Collège Anatole France, sont devenus dangereux et ne peuvent être rénovés à moindre coût, de par la présence d'amiante dans l'ensemble des matériaux de construction de l'époque.

Il sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation d'adresser une demande de subvention de 160.000 € auprès du Conseil Régional Nord/Pas de Calais, dans le cadre du dispositif des abords des lycées, au point de vue sécurité. L'estimation du montant des travaux de démolition est de 1.090.400, 00 €HT (devis joint en annexe à la présente délibération).

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 160.000 euros auprès du Conseil Régional Nord/Pas de Calais, dans le cadre du dispositif des abords du lycée,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Régional Nord/Pas de Calais, ainsi que tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention,

- Désigne, en son absence, Monsieur Georges CLARISSE, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

Les recettes seront inscrites à l'article 1322 fonction 020 du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :

Demande de subvention au Conseil Régional Nord/Pas de Calais, pour la démolition des bâtiments de l'ancien Collège Anatole France, dans le cadre du dispositif des abords du lycée.

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 22

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 7 du 18 Avril 2014, le Conseil Municipal a autorisé la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle émette un avis sur le mode de gestion des services publics locaux.

Il expose qu'un contrat de Délégation de Service Public court jusqu'au 31 décembre 2015, et qu'il est nécessaire de mener une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de DSP ».

Consécutivement aux dispositions de la délibération du 18 Avril 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été entendue le 16 Juin 2015.

Il appartient dès lors à l'assemblée de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés hebdomadaires d'approvisionnement.

1 - Principe de la délégation :

L'exploitation des marchés hebdomadaires d'approvisionnement de la ville sera confiée à un délégataire dont la rémunération sera assurée par les résultats d'exploitation. Il sera en outre assujéti au versement d'une redevance à la Ville. L'exploitation se fera aux risques et profits du délégataire, mais il devra produire les éléments permettant à la Ville de s'assurer de la qualité du service rendu et d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

2 - Les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire :

L'ensemble des installations lui sera remis pour la durée du contrat de DSP. Il sera chargé de les conduire et d'assurer leur maintenance.

3 - La procédure de Délégation de Service Public :

Cette procédure est définie par les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle impose des modalités de mise en concurrence ; le choix des entreprises admises à remettre une offre est assuré par la Commission des délégations de service public. A l'issue de la remise des offres, la Commission des DSP émet un avis et Monsieur le Maire invite une ou plusieurs entreprises admises à remettre une offre à négocier.

.../...

OBJET :
Lancement d'une
délégation de service public
pour l'exploitation des
marchés hebdomadaires
d'approvisionnement.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

A l'issue des négociations, Monsieur le Maire soumet pour approbation le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé.

Une procédure simplifiée est prévue lorsque le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106.000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68.000 € par an (article L. 1411-12 du CGCT).

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 Juin 2015,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 Juin 2015,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés hebdomadaires d'approvisionnement, délégation sous la forme simplifiée, pour une durée de trois années à compter de la notification du contrat au titulaire,
- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de délégation de service public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



OBJET :
Demande d'approbation
d'un agenda d'accessibilité
programme (AD'ap)
concernant vingt et un
bâtiments communaux.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 23

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la Loi du 11 Février 2005 concernant l'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP), la Ville de Noeux les Mines doit déposer une demande d'approbation AD'ap avant le 27 Septembre 2015, auprès de la Préfète du Pas de Calais.

Cette demande sera instruite par la Commission d'Accessibilité du Pas de Calais.

Le diagnostic d'accessibilité a été réalisé par la Communauté de Communes de Noeux et Environs en novembre 2011, avec estimation des travaux à réaliser pour un montant global HT de 1.202.200 €, à réaliser sur 6 ans pour les 21 établissements communaux.

L'AD'ap comprend un projet stratégique de mise en accessibilité des 21 Etablissements Recevant du Public de la Commune, un calendrier présentant le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité sur une durée de 6 ans, démarrant en 2016, et une délibération du Conseil Municipal validant le projet d'AD'ap et autorisant Monsieur le Maire à signer et présenter la demande de validation de l'AD'Ap auprès de Madame la Préfète du Pas de Calais.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le projet d'AD'ap concernant les vingt et un bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire à signer la demande de validation de l'AD'ap auprès de Madame la Préfète du Pas de Calais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 24

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 21 Septembre 2014, relative au tableau des effectifs.

Afin de permettre les avancements de personnel, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché principal et un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, et de modifier le tableau des effectifs au 1er Juillet 2015, conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 Juin 2015,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer les deux postes susmentionnés et adopte le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Mise à jour du tableau des effectifs ; création de postes.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 25

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à une régularisation du temps de travail de Madame Charline HEDDEBAULT à l'Ecole de Musique et de Madame Estelle POIX à l'Ecole Pergaud, afin d'adapter les temps d'intervention nécessaires à l'entretien des locaux. Il propose les modifications suivantes, à compter du 1er Juillet 2015 :

Actuellement :

- Madame Charline HEDDEBAULT : 76, 10 %, soit 26, 64 heures hebdomadaires,
- Madame Estelle POIX : 30, 71 %, soit 10, 75 heures hebdomadaires.

A compter du 1er Juillet 2015 :

- Madame Charline HEDDEBAULT : 89, 96 %, soit 31, 49 heures hebdomadaires,
- Madame Estelle POIX : 68, 90 %, soit 24, 12 heures hebdomadaires.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 Juin 2015,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de modifier le temps de travail de Madame Charline HEDDEBAULT, affectée à l'Ecole de Musique, pour le faire passer de 26, 64 heures hebdomadaires (soit 76, 10 %) à 31, 49 heures hebdomadaires (soit 89, 96 %), et de Madame Estelle POIX, affectée à l'école Pergaud, pour le faire passer de 10, 75 heures hebdomadaires (soit 30, 71 %), à 24, 12 heures hebdomadaires (soit 68, 90 %), à compter, pour ces deux agents, du 1er Juillet 2015

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6411 fonctions 212 et 64 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Modification de temps de travail.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 26

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa précise que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations), pour les services suivants :

Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2015, en tant que de besoins, des agents non titulaires (congés annuels, formations).

SERVICE PISCINE :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 éducateur des activités physiques et sportives auxiliaire à temps complet.

☐ Du 21 au 27 septembre 2015

☐ Du 19 au 25 octobre 2015

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet.

☐ Du 21 au 31 décembre 2015

SERVICE ECOLE :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-3 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet.

☐ Du 6 juillet au 31 août 2015

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement des agents non titulaires de remplacement de congés et formations susmentionnés, aux dates, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonctions 212 et 413 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :

**Recrutement d'agents non
titulaires de remplacement
de congés et de formations.**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 27

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984, précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires).

Considérant que :

- Les festivités du 14 juillet 2015 vont nécessiter le recrutement de personnel pour le service de la buvette ;
- Au Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord, des réceptions et des accueils de groupes peuvent être organisés ;
- A la mairie, service salles des fêtes, le samedi matin du travail supplémentaire peut apparaître dans l'entretien des locaux ;
- Dans les écoles durant les vacances scolaires, des travaux supplémentaires peuvent apparaître, notamment dans la réfection des écoles, ainsi que le nettoyage des locaux ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les recrutements suivants :

MANIFESTATION DU 14 JUILLET 2015 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, le 14 juillet 2015, selon les nécessités de services.

ACCUEIL DE GROUPES AU CENTRE D'ANIMATION et D'HEBERGEMENT LOISINORD:

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, à l'occasion des réservations de groupes au Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord, selon les nécessités de services.

OBJET :
Recrutements d'agents non titulaires.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

SERVICE CENTRE D'ANIMATION et D'HEBERGEMENT LOISINORD :

- 6 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, du 27 au 28 août 2015, pour le nettoyage d'après ALSH.

SERVICE SALLE DES FETES :

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, tous les samedis matin du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015, selon les nécessités de services.

ECOLE M. CURIE :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire, rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade, du 3 juillet 2015 au 31 août 2015.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement des agents non titulaires susmentionnés, aux dates, pour les services et selon les conditions susmentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020 et 212 du Budget Principal 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 28

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alinéa 2, tout recrutement pour activités occasionnelles doit-être entériné par une délibération du Conseil Municipal.

Considérant qu'en raison de manifestations (banquets, réceptions), il est nécessaire de pourvoir au recrutement d'agents à titre occasionnel pour l'entretien des salles communales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'engagement par recrutement direct, en tant que de besoins, des agents non titulaires à titre occasionnel pour les banquets, pour les réceptions et dans le cadre des locations de salles, de la façon suivante :

LOCATIONS DE SALLES POUR RECEPTION :

-1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire, pour 10 heures par réception, rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade, à chaque contrat de locations de salles, (en heure de dimanche les dimanches).

RECEPTIONS OU MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA MAIRIE :

-5 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, par réception, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, (en heure de dimanche les dimanches).

FETE DES RETRAITES : initialement prévu le 4 décembre 2015 (cf délibération n° 24 du Conseil Municipal du 16 Décembre 2014), ramené au 3 Décembre 2015 :

-10 adjoints techniques de 2ème auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade pour 10 heures, le 3 décembre 2015 ;

-6 adjoints techniques de 2ème auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, le 4 décembre 2015 pour le nettoyage de la salle.

OBJET :

Recrutements d'agents occasionnels pour l'année 2015.

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents occasionnels, pour l'année 2015, en tant que de besoins, aux dates, pour les services et selon les modalités susmentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020 et 64 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 29

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer afin de l'autoriser à signer, avec Artois Comm., les conventions (une par bâtiment), pour la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale dans les établissements communaux dont la liste est annexée à la présente délibération, ainsi qu'un exemplaire de la convention.

La convention qui liait à la Ville et la Communauté de Communes de Noeux et Environs prend fin le 30 Juin 2015 et ne concernait que la mairie, la salle des fêtes et les bâtiments des services techniques (voir annexe).

Les conventions passées avec Artois Comm. prendront effet au 1er Juillet 2015. Du 1er Juillet au 31 Décembre 2015, le montant global est de 19.380,37 €.

Pour 2016, il sera de 38.760,75 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Ville à la Communauté d'Agglomération Artois Comm., concernant la redevance spéciale pour la collecte des déchets dans les établissements communaux, convention dont copie est jointe en annexe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6554 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :
Conventions avec Artois
Comm. pour la collecte des
déchets soumis au versement
de la redevance spéciale
dans les établissements
communaux.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 30

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire, conformément à la loi du 8 Février 1995 et les décrets n° 2005-236 du 14 Mars 2005 et 2007-675 du 2 Mai 2007, présente le Rapport Annuel du Délégué du service de l'eau potable, exercice 2014, comprenant le Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 16 Juin 2015, a émis un avis favorable, au rapport annuel du délégué du service de l'eau potable.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 16 Juin 2015,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, concernant l'exercice 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :
Rapport annuel 2014 sur le
prix et la qualité du service
de l'eau potable.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



OBJET :
Accueil de Loisirs Sans
Hébergement d'été :
convention avec la
Commune de Labourse.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 31

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, organise, chaque été, deux sessions de trois semaines, en Juillet et Août, séjours auxquels peuvent participer les enfants domiciliés sur la Commune de Labourse.

Il propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention liant les deux communes afin de pouvoir établir le montant de la participation due par la Ville de Labourse, et de percevoir la recette par l'émission du titre correspondant.

Un bilan financier est effectué au terme des centres de loisirs d'été, afin de déterminer un coût de revient journalier, par enfant.

Ce prix de revient journalier par enfant, est calculé par la prise en compte des éléments suivants : les charges d'eau, d'électricité et de téléphone, les charges de personnels d'encadrement, comprenant les temps d'organisation et de préparation des sessions, de restauration et nettoyage du réfectoire, l'achat des denrées alimentaires, les dépenses liées aux transports en commun, les droits d'accès aux parcs de loisirs et autres sorties, les charges liées à l'entretien des locaux, les frais d'assurance et toutes autres charges concourant au bon fonctionnement du service.

La participation réclamée à la Commune de Labourse est donc établie sur la base de ce prix de revient journalier, multiplié par le nombre de journées fréquentées par l'ensemble des enfants domiciliés sur la Commune de Labourse, à l'occasion des deux sessions de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention jointe en annexe à la présente délibération, formalisant les modalités de fonctionnement entre les deux communes et le montant dû par la Commune de Labourse, sur production d'un état liquidatif (article 4 de la convention), dans le cadre du fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'été, et d'émettre le titre de recette correspondant.

.../...

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Labourse concernant la participation des enfants laboursois à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été, sessions de Juillet et Août, convention jointe en annexe à la présente délibération.

Les recettes seront inscrites à l'article 7066 fonction 421 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 32

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret d'application n° 2001-495 du 6 Juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il doit être conclu une convention entre les collectivités territoriales et le bénéficiaire d'une subvention d'un montant annuel supérieur à 23.000 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis plusieurs années, la cotisation payée au Comité National d'Action Sociale (CNAS), est assurée par la collectivité, par l'intermédiaire de «l'Amicale du Personnel Communal de la Ville de Noeux les Mines», ce qui permet, à prestations égales, un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, à l'Association «Amicale du Personnel Communal de la Ville de Noeux les Mines», une subvention d'un montant total de 51.000, 00 €, soit 50.620, 44 € au titre de la cotisation au CNAS et 379, 56 € de subvention de fonctionnement pour l'année 2015, et sollicite, du Conseil Municipal, l'autorisation de signer avec l'association, la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer, à l'Association «Amicale du Personnel Communal de la Ville de Noeux les Mines», une subvention d'un montant de 51.000, 00 € pour l'année 2015. Cette subvention sera versée après signature de la convention jointe en annexe à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'Association «Amicale du Personnel Communal de la Ville de Noeux les Mines», la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :

**Subvention «Amicale du
Personnel Communal de la
Ville de Noeux les Mines»,
dans le cadre de la cotisation
au CNAS.**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 33

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 32, en date du 16 Décembre 2014, le Conseil Municipal a mis en vigueur l'utilisation du formulaire CERFA n° 12156*03 pour toute demande de financement déposée par une association.

Or, ce formulaire se révèle complexe et parfois inadapté en l'état, et par conséquent difficile à remplir par les représentants du secteur associatif.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'instaurer à la place du CERFA n°12156*03, un document équivalent mais adapté et plus accessible, spécifique à la Ville de Noeux les Mines, et présenté sous le titre «Formulaire Municipal Associations».

Il sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de mettre fin à l'utilisation du CERFA n°12156*03 au profit du «Formulaire Municipal Associations», document qui sera indispensable à l'obtention d'une subvention communale, mise à disposition gracieuse d'un équipement ou aide logistique apportée aux associations.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de mettre fin à l'usage du document CERFA n° 12156*03, et d'instaurer, dès le caractère exécutoire de la présente délibération, l'utilisation du «Formulaire Municipal Association», dont copie est jointe en annexe, pour toute demande émanant d'une association, concernant l'attribution d'une subvention de création, de fonctionnement, d'une subvention exceptionnelle, mise à disposition gracieuse d'un équipement ou aide logistique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

Mise en place du «Formulaire Municipal Associations», document indispensable à l'obtention de subventions communales.

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents :

* L'Office Noeuxois de la Culture sollicite l'attribution de la subvention correspondant d'une part à l'organisation des manifestations événementielles annuelles, d'un montant de 1.967 € et d'autre part, le coût du poste de secrétariat pour la période courant de Juillet à Décembre 2015, soit 6.500 €. Montant total : 8.467 €.

* L'association «Phil@noeux», présidée par Monsieur Bruno DELVILLE, dont l'objet est de fédérer les membres de l'association autour des activités liées à la philatélie, sollicite l'attribution par la Ville, d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

* L'Association des «Anciens de la MJC», présidée par Monsieur Alain MISTO, et dont l'objet est de rassembler des anciens adhérents de la MJC de Noeux les Mines pour la réalisation d'actions, sollicite l'attribution d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

* L'Association «Gymnastique et Volley-Loisirs de Noeux les Mines», présidée par Monsieur Jean-François PLEWINSKI, dont l'objet est d'offrir à ses membres la possibilité de pratiquer du sport en loisirs, sollicite l'attribution d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

* L'Association «Gymnastique bien-être adultes», présidée par Madame Marie-France CARON, dont le siège est situé 6, Rue des Cèdres à Noeux les Mines, dont l'objet est de pratiquer une gymnastique douce, sollicite l'attribution d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

* L'Association «New Team Chambertin», présidée par Monsieur Christophe DEFONTAINE, dont le siège est situé 77, Rue Léon Blum, et qui a pour objet la création d'un club de football, sollicite l'attribution d'une subvention communale de création et d'une subvention de fonctionnement.

* L'Association «Badminton Noeuxois», présidée par Monsieur Christophe DIMPRES, dont le siège se situe 85, Rue du Général Leclerc à Noeux les Mines, s'est créée, suite à la cessation des activités de l'association MJC de Noeux les Mines. Elle sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'association, liés aux formalités administratives, couverture des frais d'assurance, rachat de matériels et organisation des compétitions. Le montant total de frais est estimé à 1.177 €.

* L'Association Sportive du Lycée Polyvalent d'Artois a participé, du 18 au 22 Mai, à Avignon, aux Championnats de France de gymnastique féminine. L'équipe était composée de neuf compétitrices et de membres de l'encadrement. L'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de pouvoir couvrir les frais liés aux coûts de déplacement.

OBJET :

Demandes de subvention.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

* Le Comité de Noeux les Mines du «Secours Populaire Français», dont le siège est situé 95, Rue Pasteur à Noeux les Mines, organise, comme chaque année, la «Journée des Oubliés des Vacances» afin de permettre aux personnes qui ne peuvent profiter de vacances, de vivre une journée placée sous le signe de la détente, des loisirs, mais aussi de la culture et de la décontraction. Pour le 70ème anniversaire du Secours Populaire, le voyage sera organisé le 19 Août à Paris. Le Comité de Noeux les Mines souhaite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais liés au coût des transports.

* L'Association Prévention Routière, comité du Pas de Calais, dont le siège est situé Avenue du Mémorial des Fusillés n° 14, quartier des Trois Fusillés à Arras, sollicite l'attribution d'une subvention communale. Elle intervient sur le territoire, au sein des établissements scolaires, afin de sensibiliser les jeunes noeuxois aux risques routiers, et à pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers au travers d'actions de prévention.

* L'Association les «Alizées» de Noeux les Mines, présidée par Madame Nathalie THEETEN, dont le siège est située 35, Rue de Madagascar à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de permettre l'achat d'équipements, costumes et accessoires nécessaires dans le cadre de représentations carnavalesques.

* Messieurs Thomas QUIQUE et Stéphane JOLY, résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé, Résidence Espace de l'APF de Noeux les Mines organisent, comme les années précédentes, un déplacement de façon autonome sur un grand événement musical. Ils doivent se rendre, du 11 au 18 Juillet 2015, au Festival des «Vieilles Charrues» dans le Finistère. Ils sollicitent, au nom de l'Association ENVOL, l'attribution d'une subvention communale pour la participation aux frais de déplacement.

* L'Association Handisport, Comité Régional Nord/Pas de Calais, dépendant de la Fédération Française Handisport, sollicite l'attribution d'une subvention communale, pour lui permettre de répondre à ses objectifs que sont la promotion du handisport dans la région, l'organisation d'événements et de compétitions, l'animation des clubs et la détection de jeunes talents.

* L'Association Française Humanitaire Solidarité Sans Frontières, dont le siège se situe Rue Mousseron à Noeux les Mines, composée de personnels de santé hospitaliers, souhaite organiser une mission de formation au Sénégal en Octobre 2015. Elle sollicite l'attribution d'une subvention communale.

* L'Association SOS Obésité 62, dont le siège est situé 63, Chemin des Jardins à Vendin les Béthune, sollicite l'attribution d'une subvention communale. L'association a pour objet de venir en aide aux personnes, enfants et adultes qui souffrent de surpoids.

* L'Association Action contre la Faim, dont le siège se situe Boulevard de Douaumont à Paris, sollicite l'attribution d'une subvention communale pour une intervention humanitaire suite au séisme qui a frappé le Népal le 25 Avril dernier.

* L'Association du Secours Populaire Français, Fédération du Pas de Calais, sollicite l'attribution d'une subvention communale pour une intervention humanitaire sur l'archipel du Vanuatu, suite au cyclone du 13 Mars dernier.

* L'Association «Club des Galibots Cerf-Volant Loisir de Noeux les Mines», présidée par Monsieur Jean-Christophe HOUZEAUX, dont le siège est situé 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, a été créée suite à la cessation des activités de l'association MJC de Noeux les Mines. Elle sollicite l'attribution d'une subvention communale de création et d'une subvention de fonctionnement.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/1

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Madame Chantal URBANSKI quitte la séance durant l'examen et la décision relatifs à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Office Noeuxois de la Culture sollicite l'attribution d'une subvention correspondant d'une part à l'organisation des manifestations événementielles annuelles, d'un montant de 1.967 € et d'autre part, le coût du poste de secrétariat pour la période courant de Juillet à Décembre 2015, soit 6.500 €. Montant total : 8.467 €.

Il rappelle que l'Office Noeuxois de la Culture contribue fortement au programme d'animations culturelles et festives de la Ville, nécessitant le recours à un emploi chargé de gérer l'administration et l'organisation des fêtes et cérémonies.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 8.467 € à l'association «Office Municipal de la Culture».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

**Attribution de subvention :
Office Noeuxois de la Culture.**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/2

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association «Phil@noeux», nouvellement créée, présidée par Monsieur Bruno DELVILLE, dont l'objet est de fédérer les membres de l'association autour des activités liées à la philatélie, sollicite l'attribution par la Ville, d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre de la création et de 200 € au titre du fonctionnement, soit un montant total de 400 € à l'association «Phil@noeux».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Attribution de subvention :
Association «Phil@noeux».

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/3

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Amicale des Anciens de la MJC», nouvellement créée, présidée par Monsieur Alain MISTO, et dont l'objet est de rassembler des anciens adhérents de la MJC de Noeux les Mines pour la réalisation d'actions, sollicite l'attribution d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre de la création et de 200 € au titre du fonctionnement, soit un montant total de 400 € à l'association «Amicale des Anciens de la MJC».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Attribution de subvention:
Association «Amicale des
Anciens de la MJC de
Noeux les Mines».

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/4

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Gymnastique et Volley-Loisirs de Noeux les Mines», nouvellement créée, présidée par Monsieur Jean-François PLEWINSKI, dont l'objet est d'offrir à ses membres la possibilité de pratiquer du sport en loisirs, sollicite l'attribution d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre de la création et de 200 € au titre du fonctionnement, soit un montant total de 400 € à l'association «Gymnastique et Volley-Loisirs de Noeux les Mines».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «Gymnastique
et Volley-Loisirs de
Noeux les Mines».**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/5

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Gymnastique bien-être adultes», nouvellement créée, présidée par Madame Marie-France CARON, dont le siège est situé 6, Rue des Cèdres à Noeux les Mines, dont l'objet est de pratiquer une gymnastique douce, sollicite l'attribution d'une subvention de création et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre de la création et de 200 € au titre du fonctionnement, soit un montant total de 400 € à l'association «Gymnastique bien-être adultes».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «Gymnastique
bien-être adultes».**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/6

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «New Team Chamberlin», nouvellement créée, présidée par Monsieur Christophe DEFONTAINE, dont le siège est situé 77, Rue Léon Blum, et qui a pour objet la création d'un club de football, sollicite l'attribution d'une subvention communale de création et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre de la création et de 200 € au titre du fonctionnement, soit un montant total de 400 € à l'association «New Team Chamberlin».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
Attribution de subvention:
Association «New Team
Chamberlin».

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/7

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Club des Galibots Cerf-Volant Loisirs de Noeux les Mines», présidée par Monsieur Jean-Christophe HOUZEAUX, dont le siège est situé 25, Rue Charcot à Noeux les Mines, a été créée suite à la cessation des activités de l'association MJC de Noeux les Mines. Elle sollicite l'attribution d'une subvention communale de création et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre de la création et de 200 € au titre du fonctionnement, soit un montant total de 400 € à l'association «Club des Galibots Cerf Volant Loisirs Noeux les Mines».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «Club des
Galibots Cerf Volant Loisirs
Noeux les Mines».**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le



OBJET :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association
«Badminton Noeuxois».

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/8

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Badminton Noeuxois», présidée par Monsieur Christophe DIMPRES, dont le siège se situe 85, Rue du Général Leclerc à Noeux les Mines, s'est créée, suite à la cessation des activités de l'association MJC de Noeux les Mines.

Elle sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'association, liés aux formalités administratives, couverture des frais d'assurance, rachat de matériels et organisation des compétitions. Le montant total des frais est estimé à 1.177 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.177 € à l'association «Badminton Noeuxois».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :
**Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association
Sportive du Lycée polyvalent
de Noeux.**

**Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/9

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Sportive du Lycée Polyvalent d'Artois a participé, du 18 au 22 Mai, à Avignon, aux Championnats de France de gymnastique féminine. L'équipe était composée de neuf compétitrices et de membres de l'encadrement. L'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de pouvoir couvrir les frais liés aux coûts de déplacement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association Sportive du Lycée polyvalent d'Artois.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/10

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité de Noeux les Mines du «Secours Populaire Français», dont le siège est situé 95, Rue Pasteur à Noeux les Mines, organise, comme chaque année, la «Journée des Oubliés des Vacances», afin de permettre aux personnes qui ne peuvent profiter de vacances, de vivre une journée placée sous le signe de la détente, des loisirs, mais aussi de la culture et de la décontraction.

Pour le 70ème anniversaire du Secours Populaire Français, le voyage sera organisé le 19 Août à Paris. Le Comité de Noeux les Mines souhaite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais liés aux coûts des transports.

Monsieur le Maire propose d'associer la Ville à cette opération qui va permettre aux Noeuxois issus de familles aux revenus modestes, de profiter de cette sortie.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au Comité de Noeux les Mines du Secours Populaire Français.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :
**Attribution d'une subvention
exceptionnelle au Comité de
Noeux les Mines du Secours
Populaire Français.**

**Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/11

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Prévention Routière, comité du Pas de Calais, dont le siège est situé Avenue du Mémorial des Fusillés n° 14, quartier des Trois Fusillés à Arras, sollicite l'attribution d'une subvention communale.

Elle intervient sur le territoire, au sein des établissements scolaires, afin de sensibiliser les jeunes noeuxois aux risques routiers, et à pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers au travers d'actions de prévention.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association Prévention Routière, comité du Pas de Calais.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

**Attribution de subvention:
Association Prévention
Routière, Comité du Pas de
Calais.**

Délibération affichée

Le 24 Juin 2015

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**



OBJET :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association
«Les alizées de
Noeux les Mines».

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/12

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association les «Alizées» de Noeux les Mines, présidée par Madame Nathalie THEETEN, dont le siège est située 35, Rue de Madagascar à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de permettre l'achat d'équipements, costumes et accessoires nécessaires dans le cadre de représentations carnavalesques.

Il rappelle au Conseil Municipal que l'association les «Alizées» apporte régulièrement son concours à l'occasion des grandes manifestations organisées par la Ville, notamment le Téléthon, le spectacle Son et Lumière, l'animation de la braderie ou du Marché de Noël.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 450 € à l'association «Les Alizées de Noeux les Mines».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association
«ENVOL» du Foyer APF.

Délibération affichée
Le 24 Juin 2015
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2015 N° 34/13

L'an deux mille quinze, le 19 Juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 12 Juin 2015.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Attagnant, Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM Naglik, Corgiat, Mme Cousin, M. Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, M. Bugzel, Mme Verheyde, M. Machut, Conseillers municipaux.

Messieurs Clarisse, Codevelle, Melle Hoberg, Mesdames Ganitta et Louchart avaient donné respectivement procuration à M. Naglik, Mme Cousin, Messieurs Hoberg, Bugzel et Machut.

Etait excusé : M. Blondel.

Etaient absents : Messieurs Marteau et Villedary.

Madame Huguette KROL a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Messieurs Thomas QUIQUE et Stéphane JOLY, résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé, Résidence Espace de l'APF de Noeux les Mines organisent, comme les années précédentes, un déplacement de façon autonome sur un grand événement musical. Ils doivent se rendre, du 11 au 18 Juillet 2015, au Festival des «Vieilles Charrues» dans le Finistère. Ils sollicitent, au nom de l'Association ENVOL, l'attribution d'une subvention communale pour la participation aux frais de déplacement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association «ENVOL» du Foyer d'Accueil Médicalisé, Résidence Espace de l'APF de Noeux les Mines.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK